



Quelles sont les valeurs de l'Union européenne et comment les défend-elle?

Jeudi 16 mars 2023

Marc van der Haegen
Membre Springeurop
www.springeurop.eu



Origine et Mission de SPRINGEUROP

Notre mission principale est de confronter des idées sur les grands enjeux européens et de partager des propositions concrètes pouvant contribuer à rendre l'Europe plus forte sans perdre de vue ses valeurs.



No power without values

The longer the EU waits to safeguard its core values, the more it will lose credibility in the eyes of its citizens, leading to further anti-European sentiment and loss of power on the global stage

European Policy Centre
25 Years Jubilee Think Piece
9 November 2022

PREMIERE PARTIE

Quelles sont les valeurs
de l'Union européenne
qui contribuent à la rendre
plus forte?

Evolution historique

1951 – 1957 : Création de la CECA, de la CEE et d'EURATOM

Une seule référence aux valeurs dans le Traité de Rome:
« les sauvegardes de la paix et de la liberté »

1986: le Traité de Maastricht sur l'achèvement du Marché unique:

les Etats membres se déclarent « décidés à promouvoir ensemble la démocratie en se fondant sur les droits fondamentaux ».

C'est une référence indirecte à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (CESDH) de 1950 à laquelle 47 Etats (46 après le retrait de la Russie en 2020) ont adhéré mais pas l'Union européenne comme telle.

Evolution historique

1992 : Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union européenne

« L'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie , du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'Etat de droit, principes qui sont communs aux Etats membres ».

2000 : le Conseil européen de Nice adopte

la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

2007 : le Traité de Lisbonne

il est à la base de l'art. 2 actuel TUE (les valeurs) et des art. 3 et 4 (les principes généraux d'action des Etats envers l'Union).

Les six valeurs fondamentales de l'art.2 TUE

1/ La Dignité humaine

Il s'agit :

- du droit à la vie, du droit à l'intégrité physique et psychologique de la personne
- de l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- également des conditions de travail justes et équitables
- de l'interdiction du travail des enfants et de la protection des jeunes au travail
- de la sécurité sociale et de la protection de la santé
- de la protection de l'environnement
- de la protection des consommateurs.

Les six valeurs fondamentales de l'art.2 TUE

2/ La Liberté

Il s'agit:

- de la liberté de pensée et d'expression, de religion et d'association, d'information et d'éducation
- de la liberté d'entreprendre et du respect du droit de propriété
- de la protection contre les actions arbitraires
- du respect de la vie privée
- de la garantie du droit d'asile et de la protection en cas d'expulsion ou d'extradition
- de la libre circulation des citoyens et des travailleurs.

Les six valeurs fondamentales de l'art.2 TUE

3/ La Démocratie

Cette valeur est traitée sous un double aspect:

- Il s'agit tout d'abord de la consécration du principe de la démocratie représentative comme base des institutions européennes et du droit de vote et d'éligibilité de tous les citoyens de l'Union au Parlement européen (art. 10 TUE)
- Le respect des règles démocratiques au niveau des Etats est plutôt abordé sous l'angle de la cinquième valeur, celle de l'Etat de droit.

4/ L'Egalité

Il s'agit de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Elle s'applique sans discrimination aux hommes comme aux femmes, tant dans la sphère publique que privée, dans les relations de travail et les fonctions publiques et électives.

Les six valeurs fondamentales de l'art.2 TUE

5/ L'Etat de droit

C'est la valeur cardinale de l'Union qui, comme celle de la Démocratie, revêt un double aspect:

- Sur le plan institutionnel, il y a d'abord le principe de l'effet obligatoire pour tous des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne et de la primauté du droit de l'Union sur le droit interne des Etats membres en ce compris leurs Constitutions.
- Sur le plan du contenu de la protection, l'Etat de droit couvre:
 - le droit à une protection juridictionnelle effective, incluant l'accès à la justice auprès de juridictions indépendantes et impartiales;
 - les droits de la défense et la légalité des délits et des peines, l'interdiction de l'arbitraire et la sécurité juridique;
 - mais aussi l'existence d'un processus législatif transparent, responsable, démocratique et pluraliste au sein des Etats membres.

Les six valeurs fondamentales de l'art.2 TUE

6/ Les Droits de l'homme

- Il s'agit des droits, libertés et principes reconnus par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000 et de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 (art. 6 TUE).

Cela inclut à nouveau les garanties juridictionnelles déjà énumérées, mais aussi la protection de la propriété, le droit à l'instruction, le droit à des élections libres et le principe d'égalité et de non- discrimination.

- La Charte y ajoute le principe de solidarité interpersonnelle au niveau de la sécurité sociale, de la protection de la santé, de la protection de l'environnement et de la protection des consommateurs.

Les principes d'interprétation des six valeurs

- La seconde phrase de l'art. 2 TUE:

« Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les hommes et les femmes ».

- Le préambule du Traité:

le Traité s'inspire « des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'Etat de droit ».

- L'art. 3 § 3:

l'Union « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ».

Les autres principes de base de l'Union

- Les autres principes de base d'Union européenne comprennent essentiellement des obligations entre les Etats membres (art. 3 et 4 TUE) :
 - obligation de coopération
 - obligation de loyauté
 - obligation de solidarité
 - obligation d'assistance mutuelle

L'obligation de solidarité se trouve concrétisée dans de nombreuses dispositions notamment en cas d'agression (devoir d'aide et assistance: art. 42 TUE), pour le partage des responsabilités financières, en matière de ressources énergétiques , d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.

- Quant aux valeurs, elles ont une portée universelle: l'Europe vise à promouvoir les principes qui ont présidé à sa création dans le reste du monde (art. 21 TFUE).

DEUXIEME PARTIE

Comment l'Union européenne
défend-elle ses valeurs?

Les sanctions contre les dérives des Etats dits illibéraux

1/ Les recours en manquement devant la Cour européenne de justice et les astreintes imposées par celle-ci.

2/ L'article 7 TFUE : la suspension des droits de participation à l'Union:

Le Conseil européen, statuant à l'unanimité des autres Etats, après approbation du Parlement européen, peut constater la violation persistante par un Etat membre des valeurs visées à l'art. 2. Il peut ensuite suspendre les droits de cet Etat, en ce compris son droit de vote au sein du Conseil, en statuant à la majorité qualifiée de 55 % des Etats et 65 % de la population.

3/ Le Règlement du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union:

En cas de violation des principes de l'Etat de droit (et seulement lui) par un Etat membre, portant atteinte ou présentant un risque sérieux de porter atteinte à la bonne gestion financière du budget de l'Union, la Commission présente au Conseil, qui statue à la majorité qualifiée, sans devoir recueillir l'approbation du Parlement européen, toutes mesures appropriées visant à suspendre ou réduire tous paiements, crédits et aides promis ou accordés à l'Etat visé en vertu des programmes ou des fonds d'aide à charge du budget de l'Union.

Les sanctions contre les dérives des Etats dits illibéraux

- Pologne : - astreinte journalière d'1 million d'euros depuis novembre 2021 (440 millions d'euros au 15.2.2023)
 - proposition de blocage de 36 milliards d'euros (23,9 milliards d'euros de subventions et 12,1 milliards d'euros de prêts) dans le cadre du plan de relance européen, proposition actuellement soumise à l'approbation du Conseil.
- Hongrie : décision du Conseil du 12.12.2022 de blocage de 55 % des subsides dus au titre du Fonds de cohésion (6,3 milliards d'euros) et de liaison à 27 conditions du versement de 5,8 milliards d'euros dus au titre du plan de relance NextGeneration EU de 750 milliards d'euros.

Date: 06/03/2023

**Raising the stakes on constitutional reform:
The European Parliament triggers treaty change**

**Something must be done to enhance the Union's
capacity
to deal with breaches of the rule of law**